

NON au Service du Bénévolat Obligatoire (SBO) pour les allocataires du RSA

Plusieurs départements, et en particulier le 67 et le 68 en Alsace, font du bénévolat plus ou moins imposé en contrepartie à l'obtention du RSA. Pour contrer cette politique qui tend à se généraliser, nous invitons les citoyens et les organisations qui le souhaitent à soutenir l'action prévue le :

Jeudi 27 septembre à 14 h à Colmar

**Devant le Conseil départemental du Haut-Rhin
Et/ou à signer le présent appel**



En effet, le bénévolat est un acte social libre, volontaire et personnel que peut faire chaque citoyen pour enrichir la société et ainsi mieux y participer. En aucun cas le bénévolat ne peut être la contrepartie d'une allocation. Le bénévolat obligatoire, comme le travail obligatoire, est illégal. Et donc, en aucun cas, le bénévolat ne doit figurer dans le contrat d'engagement de l'allocataire. Donner un accès à l'emploi aux allocataires serait socialement plus utile que vouloir leur imposer du bénévolat.

NON aux pressions sur les associations

Sous prétexte qu'elles bénéficient de subventions du département, les associations sont sollicitées pour participer à cette action illégale. En participant, ce sont les associations elles-mêmes qui ne respecteront pas le droit et seront condamnables.

A retenir

- 1) Tout travail doit être rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail.
- 2) Le bénévolat ne doit pas remplacer des besoins utiles relevant d'emplois salariés.
- 3) Par contre, faciliter l'accès au bénévolat pour tous (allocataires ou non) en dehors de toute pression, sans discrimination, sans être mentionné dans le contrat d'engagement, serait une politique plus honnête et sincère que pourrait envisager le département, car le bénévolat libre et personnel reste une vraie valeur d'intégration dans la société.

Chômeurs, précaires, ensemble défendons nos droits !

